



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Commune de Saint Cyr Sur Mer

Commune et département : Saint Cyr Sur Mer (VAR)

Adresse : Direction des services techniques

Avenue des Lecques

Téléphone mairie : 04.94.26 26 22

Fax :

Email : dst@saintcyrsumer.fr

Nom du projet : Réparation de la digue du large du port de la Madrague

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? Déclaration de travaux au titre de l'article R214-1 du code de l'environnement, 4°b de l'article R214-32 (contenu du dossier de déclaration)

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

La digue du large du port de la Madrague présente d'importants désordres, elle doit faire l'objet de travaux de confortement, reprofilage, réglage et reconstruction (escaliers).

b. Localisation et cartographie



Figure 1: plan 1/25 000 site des travaux

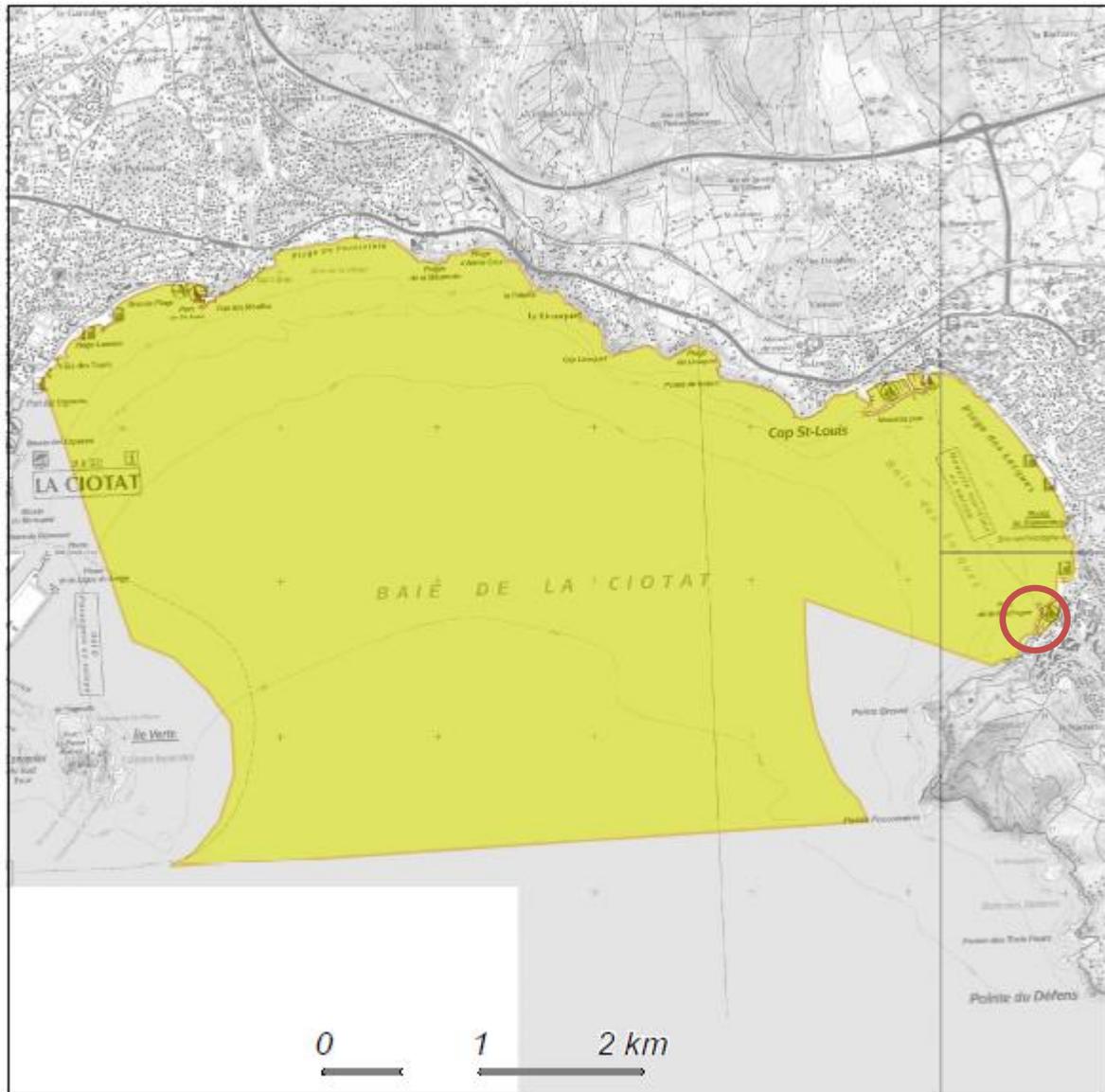
Le projet est situé :

Nom de la commune :St-Cyr-Sur-Mer..... N° Département : ...83....

Lieu-dit : Port de la Madrague.....

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : pSIC BAIE DE LA CIOTAT (FR93011998)



c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Ce projet ne présente pas de nouvelle surface impactée puisqu'il ne s'agit que de réparation.

- Aménagement(s) connexe(s) :
Les travaux ne généreront pas d'aménagement connexe.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation : diurne
- Durée précise si connue : 6 mois
- Période précise si connue : octobre à mars 2018-2019

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Il s'agit de reconstruction et réparation à l'identique, il n'y aura donc pas de rejets supplémentaires.

f. Budget

Coût global du projet : 1,2M HT

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles – turbidité pendant le réglage du talus
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences



Figure 2: Localisation de la zone d'influence

3 Etat des lieux de la zone d'influence

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale

- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National (aire d'adhésion du Parc National des Calanques)
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé : à proximité du littoral naturel entre Bandol et Saint Cyr et son DPM
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
Proche de la ZNIEFF marine Baies de la Ciotat et des Lecques
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : port
- Autre (préciser l'usage) :

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Une étude du milieu naturel (inventaires et photographies) a été effectuée par la société Asconit en janvier 2018. Le rapport résultant est disponible en annexe 7 du formulaire cas par cas.

Synthèse .:

*Un grand herbier de posidonies sous forme de mosaïque est présent dès la sortie du port de la Madrague. Cet herbier arrive en pied des digues Nord et Sud et certains faisceaux poussent littéralement entre des blocs de la digue. Par ailleurs un très grand nombre de nacre (*Pinna nobilis*), espèce protégée au niveau national, a été observé et certaines sont proches des pieds de digue. Enfin une espèce invasive (*Caulerpa racemosa*) a été observée sur tout le secteur. Cette dernière ne pose pas de problème pour l'écosystème actuel, mais nécessitera de faire très attention en phase travaux pour ne pas l'introduire dans d'autres milieux encore exempts (espèce à fort pouvoir de bouturage).*



Figure 3: cartographie des herbiers sur le secteur d'étude

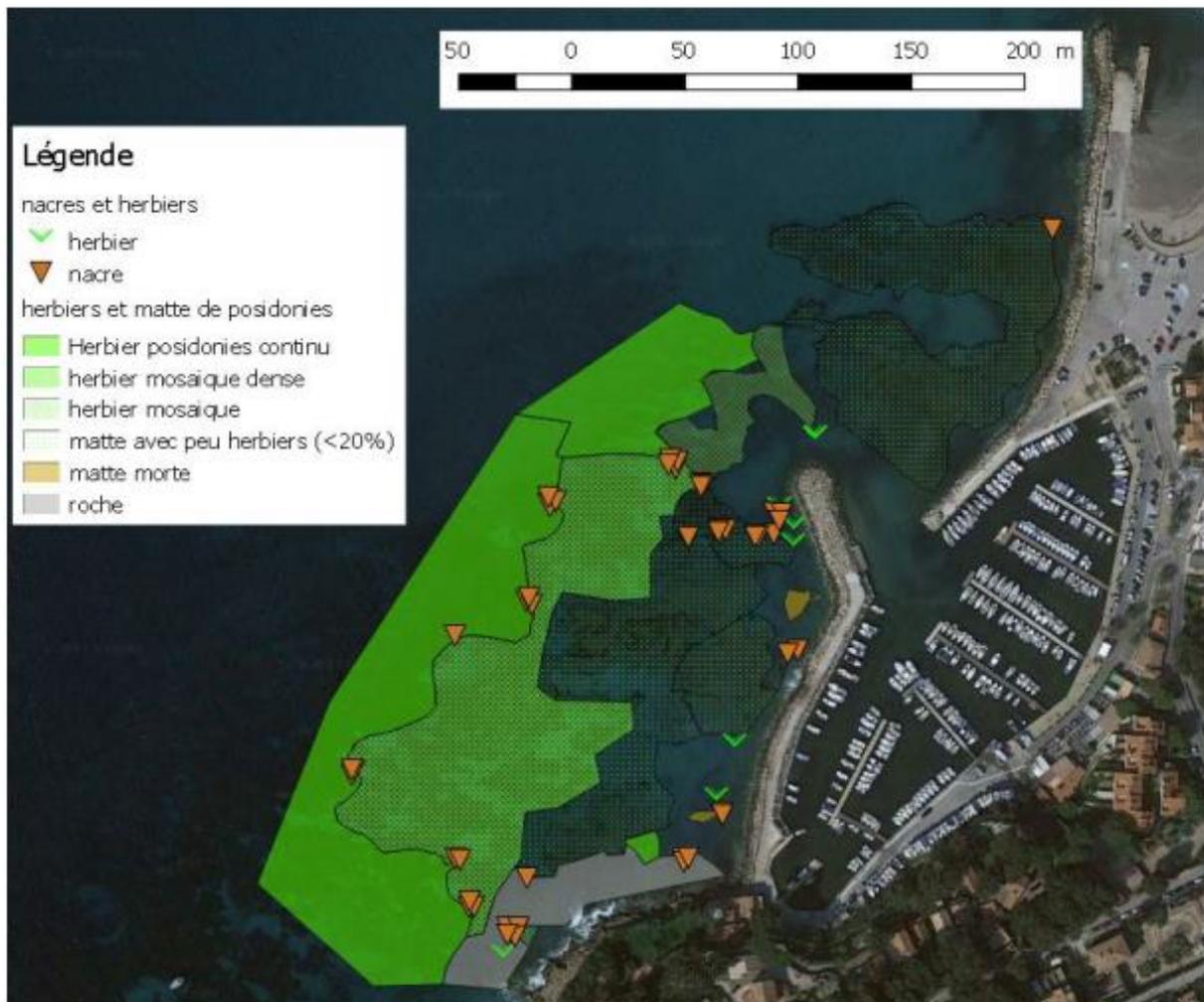


Figure 4: Cartographie des nacres sur le secteur

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : ...enrochements.....	X	Recouvrement important par de la matte posidonies plus ou moins densément recouverte par l'herbier en fonction des secteurs. Matte sous forme de mosaïque avec dénivelés et trous remplis de sables grossiers au fond

<p>Herbier posidonies continu</p>	
<p>Herbier mosaïque dense</p>	
<p>Herbier mosaïque</p>	
<p>Matte avec peu d'herbiers</p>	
<p>Matte morte</p>	



TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Nom	Nom Vernaculaire	Embranchement
<i>Posidonia oceanica</i>	Posidonies	Végétaux
<i>Pinna nobilis</i>	Grande nacre	Mollusque
<i>Caulerpa racemosa</i>	Caulerpe à billes	Algue verte

Figure 5: liste des espèces de l'inventaire biologique



Un nombre important de nacres a été observé, mais aucune n'a été observée très proche de la digue Nord, mais plutôt en recul dans les herbiers.

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Les herbiers de Posidonie et la matte morte se trouvent à proximité immédiate du pied de digue, c'est pourquoi le projet prévoit de ne pas affecter la partie inférieure du talus,

Aucun enrochement ne sera posé à moins d'un mètre du fond marin. Le recalibrage est toujours situé au-dessus du pied de digue. Les méthodes de manipulation des blocs par voie terrestre et maritime permettent d'assurer une bonne précision des manœuvres, empêchant tout risque de chute ou dévalement de blocs sur les herbiers.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

- Les mesures de précaution permettront de ne pas affecter les espèces protégées (Herbiers et nacres) : écran anti-MES, lavage des blocs et surveillance du milieu
- Si des nacres étaient repérées dans les zones à réparer, elles seraient préalablement déplacées suivant un protocole validé par les services de l'état.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

NEANT.....

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Toutes les précautions seront prises afin de ne pas impacter les populations et habitats protégés de ces zones.

.....

Les nuisances en phase travaux sont maîtrisées, et la durée des travaux n'excédera pas 6 mois.

~~OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.~~

A saint-Cyr-Sur-Mer
Le (date) : 16. 02. 2018 .

Signature 